

De : [Benoit Laliberte](#)
A : [Soucy, Bruno \[2\]](#)
Cc : [Vallières, François](#); [Baillargeon, Rémi](#); "Lawry Trevor-Deutsch"; [Dubois, Rémi](#); [Tremblay, Jean-Olivier](#)
Objet : RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire
Date : 7 octobre 2019 10:59:35
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)
[Fiche de Confirmation secure.pdf](#)
[CETAC avril 2022.pdf](#)
[CETAC janv. 2020.pdf](#)
[CETAC janv. 2021.pdf](#)
[CETAC janv. 2022.pdf](#)
[CETAC juil. 2020.pdf](#)
[CETAC juil. 2021.pdf](#)
[CETAC oct. 2020.pdf](#)
[CETAC oct. 2021.pdf](#)
[CETAC avril 2020 secure.pdf](#)
[CETAC avril 2021.pdf](#)

Courriel provenant de l'externe
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

Pour assurer une sécurité préventive, nous avons retiré le contenu potentiellement malveillant des pièces jointes de ce courriel pour fin d'analyse. Cette étape peut prendre de 5 à 15 minutes.

Une fois l'analyse complétée, accédez à courrielsecuritaire.hydro.qc.ca pour obtenir vos pièces jointes originales. Cette opération permet de mieux protéger l'entreprise face aux courriels malveillants. Merci de votre compréhension. (Numéro de référence : 0F7AF1DD)

IMPORTANT: vous avez 30 jours pour les récupérer.

M. Soucy,

Nous souhaiterions pouvoir procéder à la signature des ententes aujourd'hui. Nous comprenons que les ententes seront signés par Mme Fournier.

Pourriez-vous svp nous retourner les versions exécutable des documents svp aujourd'hui.

Merci,

Benoit Laliberté
Investel Capital Corporation

benoit.laliberte@investel.com
Direct Montreal : +1 (514) 313-3432
Fax : +1 (514) 313-6001

www.investel.com



From: Soucy, Bruno [2] [mailto:Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca]
Sent: October 2, 2019 3:38 PM
To: Benoit Laliberte
Cc: Vallières, François; Baillargeon, Rémi; "Lawry Trevor-Deutsch"; Dubois, Rémi; Tremblay, Jean-Olivier
Subject: RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire

M. Laliberté,

Nous allons vous transmettre les documents PDF débarrés aussitôt que possible pour que vous puissiez les compléter.

Quant à l'article 6.43 des *Tarifs d'électricité 2019* d'Hydro-Québec, et tel que vous l'avez justement souligné en jaune ci-dessous (mes commentaires en *italique* entre parenthèses []):

«Dans les 90 jours suivant l'acceptation écrite d'Hydro-Québec, le client doit signer **une entente** [*les dix ententes que nous vous avons transmises en PDF et qui correspondent à vos dix sites, sont celles dont il est fait référence ici. Il n'est donc pas question de convention de service*] dans laquelle il s'engage à mettre en service la nouvelle installation ou les nouveaux équipements dans un délai maximal de 3 ans.[*par*

conséquent vos dix installations devront être mis en service 3 ans au plus tard, après le signature des dix ententes]»

Salutations,

Bruno Soucy
Délégué commercial principal
Direction – Services et ventes clientèle d'affaires
Hydro-Québec Distribution
Complexe Desjardins, tour Est, 20e étage
Montréal, Québec, H5B 1H7
soucy.bruno.2@hydro.qc.ca
Tél.: 514-879-4862



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer ou le reproduire.

De : Benoit Laliberte [mailto:benoit.laliberte@tnwcorp.com]

Envoyé : 2 octobre 2019 14:53

À : Soucy, Bruno [2] <Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca>

Cc : Vallières, François <Vallieres.Francois@hydro.qc.ca>; Baillargeon, Rémi <Baillargeon.Remi@hydro.qc.ca>; 'Lawry Trevor-Deutsch' <lawry.trevor@tnwcorp.com>; Dubois, Rémi <Dubois.Remi@hydro.qc.ca>; Tremblay, Jean-Olivier <Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca>

Objet : RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire

Courriel provenant de l'externe
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

M. Soucy,

Je vous avoue que je suis un peu confus.

M Trevor-Deutsch a répondu aux questions soulevées dans vos documents qui porte la mention EXEMPLE SEULEMENT ou PRELIMINAIRE en rouge. Nous étions sur l'impression que vous étiez pour nous retourner une version final pour signature avec les mentions en rouge retiré. Dans tous les cas, pourriez nous svp nous retourner les fichiers PDF débarré afin que nous puissions compléter électroniquement le document et vous le retourner dans ce cas signé nous-même.

De plus, tel que décrit au texte des tarif il semble claire qu'il s'agit bien de convention pour les services contrairement à ce que vous s'embler affirmer "et non à une «convention de service» quelconque. "

Voir ici-bas :

Modalités d'adhésion 6.43

Pour adhérer au tarif de développement économique, le client doit soumettre une demande écrite à Hydro-Québec.

La demande du client doit inclure les renseignements suivants :

- a) une description sommaire de l'installation projetée ou du projet d'expansion, y compris notamment les produits qui seront fabriqués, le cas échéant, les procédés et les technologies qui seront mis en œuvre ainsi que les investissements et les dépenses d'exploitation anticipés;*
- b) la date prévue de mise en service ;*
- c) une estimation de la puissance qui sera appelée et de l'énergie qui sera consommée, en moyenne, en vertu de l'abonnement visé;*
- d) une attestation selon laquelle le tarif de développement économique est un des facteurs déterminants dans le choix du client d'implanter son installation ou de réaliser son projet d'expansion au Québec.*

Dans les 90 jours suivant l'acceptation écrite d'Hydro-Québec, le client doit signer une entente dans laquelle il s'engage à mettre en service la nouvelle installation ou les nouveaux équipements dans

un délai maximal de 3 ans. Cette entente comprend les informations présentées à l'appui de sa demande et précise :

- a) la puissance historique et l'énergie historique, le cas échéant;*
- b) la date d'adhésion, qui correspond à la date de mise en service ou à toute autre date convenue entre les parties;*
- c) la réduction tarifaire applicable au cours des années visées.*

Peut-être fessons-nous erreur dans notre interprétation sur les engagement réciproques que nous devons prendre respectivement relativement à nos ententes. Nous comprenons que d'autres sociétés cherche à s'implanter dans la régions et nous souhaitons nous

assurer que tout est bien ficelé pour la mise en service de nos nouvelles opérations et qu'il n'y aura pas de problèmes pour la capacité de la sous station de Léry.

En terminant, je vous demanderais de bien vouloir nous fournir un version exécutable de toute ententes devant être signé avant le 12 Octobre afin d'être en ligne avec le texte tarifaire tel que souligné ici-haut.

Je note que vous avez copier Me. Tremblay de votre contentieux dans ce courriel, y a-t-il une raison particulière de l'ajouter aux communications ?

Très cordialement,

Benoit Laliberté
Investel Capital Corporation

benoit.laliberte@investel.com
Direct Montreal : +1 (514) 313-3432
Fax : +1 (514) 313-6001

www.investel.com



From: Soucy, Bruno [2] [<mailto:Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca>]
Sent: October 2, 2019 2:12 PM
To: Benoit Laliberté
Cc: Vallières, François; Baillargeon, Rémi; 'Lawry Trevor-Deutsch'; Dubois, Rémi; Tremblay, Jean-Olivier
Subject: RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire

M. Laliberté,

Je vous renvoie les documents à compléter que nous vous avons transmis le 13 septembre dernier. **Ces documents doivent être dûment complétés et signés avant le 12 octobre.** À ce jour, ni vous ni M. Trevor-Deutsch n'avez retourné ces documents dûment complétés.

Encore une fois et tel que je vous l'ai indiqué ci-dessous, il s'agit ici d'ententes préliminaires liées à votre demande de TDÉ et non à une «convention de service» quelconque.

Salutations,

Bruno Soucy
Délégué commercial principal
Direction – Services et ventes clientèle d'affaires
Hydro-Québec Distribution
Complexe Desjardins, tour Est, 20e étage
Montréal, Québec, H5B 1H7
soucy.bruno.2@hydro.qc.ca
Tél.: 514-879-4862



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer ou le reproduire.

De : Benoit Laliberte [<mailto:benoit.laliberte@tnwcorp.com>]
Envoyé : 2 octobre 2019 13:49
À : Soucy, Bruno [2] <Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca>
Cc : Vallières, François <Vallieres.Francois@hydro.qc.ca>; Baillargeon, Rémi <Baillargeon.Remi@hydro.qc.ca>; 'Lawry Trevor-Deutsch' <lawry.trevor@tnwcorp.com>; Dubois, Rémi <Dubois.Remi@hydro.qc.ca>
Objet : RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire

Courriel provenant de l'externe
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

M. Soucy,

Mon collègue Lawry a répondu à ces questions et sont tous les mêmes pour tous les mêmes documents. Avez-vous bien regardé la réponse ?

Pourriez-vous m'indiquer quand nous allons recevoir les contrats de services qui doivent être signés avant le 12 Octobre ?

Pourrions-nous avoir un appel téléphonique aujourd'hui ou demain matin afin de bien comprendre ce qui reste à être complété ?
– Nous voulons nous assurer de rester "on track".

Merci,

Benoit Laliberté
Investel Capital Corporation

benoit.laliberte@investel.com
Direct Montreal : +1 (514) 313-3432
Fax : +1 (514) 313-6001

www.investel.com



From: Soucy, Bruno [2] [<mailto:Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca>]
Sent: October 2, 2019 1:37 PM
To: Benoit Laliberté
Cc: Vallières, François; Baillargeon, Rémi; 'Lawry Trevor-Deutsch'; Dubois, Rémi
Subject: RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire

Bonjour M. Laliberté,

Pour faire suite à votre courriel ci-dessous et à mon courriel du 13 septembre dernier, **vous devez compléter les dix formulaires (informations manquantes en rouge) préalablement à leurs signatures**. Par ailleurs et tel que je vous l'ai indiqué dans mon message téléphonique d'aujourd'hui, il s'agit ici d'ententes préliminaires liées à votre demande de TDÉ et non à une «convention de service» quelconque.

Merci pour votre collaboration et salutations,

Bruno Soucy
Délégué commercial principal
Direction – Services et ventes clientèle d'affaires
Hydro-Québec Distribution
Complexe Desjardins, tour Est, 20e étage
Montréal, Québec, H5B 1H7
soucy.bruno.2@hydro.qc.ca
Tél.: 514-879-4862



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer ou le reproduire.

De : Benoit Laliberté [<mailto:benoit.laliberte@tnwcorp.com>]
Envoyé : 2 octobre 2019 13:04
À : Soucy, Bruno [2] <Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca>; Dubois, Rémi <Dubois.Remi@hydro.qc.ca>
Cc : Vallières, François <Vallieres.Francois@hydro.qc.ca>; Baillargeon, Rémi <Baillargeon.Remi@hydro.qc.ca>; 'Lawry Trevor-Deutsch' <lawry.trevor@tnwcorp.com>
Objet : RE: TDE - Acceptation et entente préliminaire

Courriel provenant de l'externe
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

M. Soucy, M. Dubois,

Nous vous avons fourni tout l'information et document demandé.

Pourriez-vous nous indiquer à quel moment nous allons recevoir les conventions de service afin que nous puissions les revoir et commenté pour signature avant le 12 Octobre.

Une réponse serait grandement apprécié si possible aujourd'hui.

Cordialement,

Benoit Laliberté
Investel Capital Corporation

benoit.laliberte@investel.com
Direct Montreal : +1 (514) 313-3432
Fax : +1 (514) 313-6001

www.investel.com



From: Soucy, Bruno [2] [<mailto:Soucy.Bruno.2@hydro.qc.ca>]
Sent: September 13, 2019 11:13 AM
To: Benoit Laliberté
Cc: Vallières, François; Baillargeon, Rémi; Lawry Trevor-Deutsch
Subject: TDE - Acceptation et entente préliminaire

Bonjour M. Laliberté,

Vous trouverez ci-joint les versions préliminaires d'ententes TDÉ pour vos projets.

Nous vous demandons de vérifier les informations inscrites à l'entente et de compléter, le cas échéant, les informations manquantes dès que possible. Lorsque nous recevrons vos commentaires, nous vous transmettrons la version finale pour votre signature. Nous vous rappelons que vous avez au plus tard jusqu'au 12 octobre pour signer ces ententes.

Je vous invite à consulter les documents suivants pour plus d'information sur le tarif de développement économique et sur nos conditions de services, en particulier la section 9 du chapitre 4 (article 4.52) ainsi que la section 6 du chapitre 6 (articles 6.40 à 6.53) des tarifs d'électricité.

[Tarifs-électricité](#)
[Conditions-services](#)

Nous avons joint également, pour votre information, un exemple de fiche de confirmation qui vous sera transmise en temps opportun.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

Bruno Soucy
Délégué commercial principal
Direction – Services et ventes clientèle d'affaires
Hydro-Québec Distribution
Complexe Desjardins, tour Est, 20e étage
Montréal, Québec, H5B 1H7
soucy.bruno.2@hydro.qc.ca
Tél.: 514-879-4862



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer ou le reproduire.

Hydro-Québec distribue l'électricité selon les *Tarifs d'électricité d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité* (les « **Tarifs d'électricité** ») et selon les *Conditions de service d'électricité d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*, et le client doit les respecter :

- www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/conditions-service-electricite/conditions-service.pdf
- www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/tarifs-conditions-distributeur/tarifs-electricite.pdf

La présente entente décrit sommairement les paramètres du projet du client (la demande du client est jointe en annexe pour plus de détails) et est assujettie aux modalités d'application du tarif de développement économique prévues dans les Tarifs d'électricité à la Section 6 du Chapitre 6 pour la clientèle grande puissance et à la Section 9 du Chapitre 4 pour la clientèle moyenne puissance.

La présente entente est complémentaire à la fiche intitulée *Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité* (la « **Fiche de Confirmation** ») qui est émise suite à la Date d'adhésion.

Date de l'entente	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de compte
12 juillet 2019	1173514514	à venir

Nom du client et adresse du domicile
9688137 Canada Inc. 1560 Petit Rang Ste-Marie-Madeleine, Québec J0H1S0

Adresse de service
Lot 542 Chemin de la Rivière-St-Louis Beauharnois, Québec J6N 3B8

Projet du client - Engagement
Nouveau complexe composé de serres chauffées via la récupération de chaleur provenant de centres de données. Le projet consiste en 10 "stations thermiques" regroupant chacune une serre d'environ 0,8 MW (éclairage photosynthèse) et un centre de données d'environ 4,0 MW pour un total de 4,8 MW par station thermique.
Chaque centrale thermique sera distincte (adresse civique, compteur et entrée de service unique). Ainsi, chacun des dix sites bénéficie d'une entente de TDÉ distincte, cette entente vise le site situé au Lot 542 Chemin de la Rivière-St-Louis Beauharnois, Québec J6N 3B8.
Le client s'engage à ne consommer aucune charge pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et à créer un minimum de 3 emplois par MW pour les centres de données exclusivement et pour chacun des sites. Les emplois créés ne pourront bénéficier d'un double comptage d'un site à l'autre et les emplois dédiés aux serres, en tout ou en partie, ne pourront pas être comptabilisés comme des emplois pour les centres de données.
La puissance appelée prévue est de 4 800 kW et la consommation prévue de 35 million kWh/an.

Date de mise en service du projet
La mise en service du projet est prévue le ou vers le 31 juillet 2020 et doit avoir lieu au plus tard le 12 juillet 2022. Le client doit donner à Hydro-Québec un préavis d'au moins 30 jours l'avisant de la Date de mise en service du projet.

Date d'adhésion
La Date d'adhésion est fixée à la Date de mise en service du projet.

Rabais tarifaire applicable

Rabais de 20 % à compter de la Date d'adhésion jusqu'au 31 mars 2024

Rabais de 15 % du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Rabais de 10 % du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Rabais de 5 % du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

Fin du rabais à compter du 1^{er} avril 2027.

Vérification

En tout temps à compter de la date de signature de la présente entente, Hydro-Québec se réserve le droit de procéder à une ou des vérifications afin de s'assurer que le client respecte les conditions d'admissibilité au tarif de développement économique prévues dans les Tarifs d'électricité ainsi que les engagements prévue à cette entente.

Lorsqu'Hydro-Québec exige une telle vérification, elle en avise le client par écrit. Cette vérification est effectuée dans les 30 jours suivant l'envoi dudit avis par un vérificateur choisi par Hydro-Québec.

Hydro-Québec peut exiger l'accès à tout document du client aux seules fins d'effectuer cette vérification.

Attestation du client

Le client atteste que le tarif de développement économique est un des facteurs déterminants dans le choix de réaliser le projet au Québec.

Signatures



Client représenté par

Lawry Trevor-Deutsch

Hydro-Québec représentée par

Geneviève Fournier, Directrice principale
Expérience client, vente et fidélisation

Annexe : Demande du client du 27 juin 2019